Avis du CSE du Réseau France 3 sur les DUERP 2026

Les élus du CSE ont pris connaissance des DUERP et des Papripact prévus pour 2027. Ils s'étonnent de ne pas avoir reçu, comme chaque année, les bilans SSCT. Si les CSE d'établissements ne sont pas consultés sur ces bilans ni sur les Papripact à France Télévisions, ils doivent néanmoins, afin d'émettre un avis pertinent, pouvoir analyser les DUERP au regard des deux autres documents : pour rappel, le bilan ssct qui normalement consolide les données « santé » des 12 mois écoulés, permet aux élus de vérifier si le DUERP a été correctement rempli.

Par ailleurs, les rapports SSCT présentés très rapidement à la CSSCT du mois de juin, sont ceux de l'année 2025. Ce décalage de temps avec les DUERP rompt la chaine cohérente de la prévention, mais cette explication nous l'avons donnée maintes fois à la direction, en vain.

Concernant plus précisément les Documents Uniques, les élus remarquent toujours les mêmes problématiques soulevées ces dernières années ; parmi les plus importantes :

- Les DUERP présentés en CSE ne sont pas actualisés, ils sont tous figés depuis environ 6 mois, ce qui ne permet pas aux élus de juger de la pertinence des évaluations au moment de rendre l'avis
- La forme des DUERP dotés d'unité de travail trop large, sans colonne de population, ne permet pas d'identifier de manière exhaustive les risques des salariés, notamment ceux des personnels précaires, des managers et des élus du personnels.
- La prévention primaire reste invariablement absente des mesures proposées et des actions de prévention programmées.
- Les principaux risques évalués dans les DUERP notamment psycho-sociaux trouvent beaucoup trop rarement d'actions correspondantes dans les Papripact. Ce risque reste scandaleusement sous-estimé au vu de sa sinistralité.
- Malgré la préconisation reprise dans le Plan Santé au Travail 2026-2030, les DUERP ne sont pas genrés alors que les risques auxquels les femmes sont exposées peuvent être différents pour leur collègue masculin.
- Certaines mesures de prévention envisagent des équipements individuels alors que ce sont les mesures collectives qu'il faudrait envisager dans un 1er temps.
- Des mesures dites « existantes » ne sont en réalité pas mise en œuvre sur certaines antennes mais sont juste des actions possibles, la formulation se doit d'être plus claire.
- L'augmentation notable d'accidents de trajet à vélo depuis ces deux dernières années manque de mesures de prévention adaptées.

- Les mesures concernant les risques naturels (catastrophes industrielles, ambiances thermiques) sont encore trop disparates, et dans certains cas insuffisantes. De même pour ce qui concerne les risques en « environnement hostile » ou les « situations de reportage traumatisantes »

- L'expérimentation des vidéos verticales, la diffusion de nos contenus sur les réseaux sociaux, le développement du numérique en général, ont un impact sur les salariés. Les mesures de prévention concernant notamment le risque de harcèlement et de pressions que subissent les salariés contributeurs sont insuffisants.

Par ailleurs des Représentants de proximité continuent de se plaindre de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour traiter correctement ces documents, certains ont même renoncé à siéger. Et malgré nos demandes récurrentes et la complexité de l'exercice, toujours aucune formation adéquate n'est proposée aux RP. Par conséquent, le CSE ne dispose pas assez de remontées pour nourrir correctement leur avis sur le fond.

Ce nouvel épisode révèle une fois de plus l'absence de culture de la prévention des risques au sein des directions régionales et au sein de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité des 23 votants.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 19 novembre 2026